



## Qu'en est-il de la nouvelle législation européenne sur le sang, les tissus et les cellules ?

A ce jour, la législation européenne sur le sang, les tissus et les cellules s'appuie sur des directives votées en 2002 et 2003 qui ont pour but de définir une qualité et une sécurité communes (minimales) au niveau de l'Union. La réglementation de l'application clinique, les décisions (éthiques), les systèmes de consentement et l'accès au traitement sont laissés au niveau des États membres. L'une des directives préconise un « **encouragement** au don de sang volontaire et non rémunéré ».

Bien que les types de risques auxquels on doit faire face aujourd'hui restent largement identiques à ceux décrits en 2003, le déplacement accru des personnes dans le monde et le réchauffement climatique ont favorisé la propagation d'agents infectieux existants et nouveaux, ce qui représente de nouveaux défis pour la prévention de leur transmission par transfusion, transplantation et reproduction assistée. Parallèlement, les progrès technologiques permettent de pratiquer des tests plus sensibles sur les produits issus de donneurs.

La Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole a fait part de ses remarques lors des différentes consultations mises en place par la Commission européenne, et a notamment souligné la faiblesse de certaines directives.

Le 14 juillet 2022, la Commission européenne a publié son projet de proposition législative visant à mettre en place un nouveau règlement sur le sang, les tissus et les cellules. Elle y propose de s'appuyer sur les normes techniques et l'expertise reconnue de deux organismes d'experts.

L'article 54 du projet de Règlement prévoit que « *les États membres peuvent autoriser à indemniser ou à rembourser les donneurs... en proposant des compensations à taux fixe. Dans ce cas, les États membres établissent dans leur législation nationale les conditions d'octroi de ces compensations, y compris la fixation d'un plafond garantissant que les compensations sont financièrement neutres et conformes aux normes établies dans le présent article...* ».

La Fédération martèle sur les réseaux sociaux que le don doit être bénévole et que le corps humain n'est pas une marchandise. Vous pouvez vous aussi vous exprimer sur le sujet avec le hashtag [#SoHOREgulation](#) pour prendre parti.

Lors des débats sur ce texte au parlement européen, des discussions sur le don de sang rémunéré seront ouvertes et la pression sur les élus sera grande car vont s'opposer les pays qui refusent l'indemnisation des donneurs (comme la France), et les entreprises pharmaceutiques qui veulent démontrer qu'avec ce système, l'Europe deviendra autonome en médicaments dérivés du sang.



## La FFDSB présentera son organisation et son fonctionnement lors d'un forum d'échanges au Sénégal

L'association nationale des donneurs de sang bénévoles du Sénégal fête cette année son 30<sup>ème</sup> anniversaire. Pour marquer l'évènement, elle organise un forum qui réunira les membres du personnel du centre de transfusion sanguine, les bénévoles de l'association et les pays membres de la FIODS qui le souhaitent, les 16 et 17 septembre 2022 à Dakar. La Direction des Affaires Internationales de l'EFS a également été invitée.

A cette occasion, Pierre Bayart, administrateur fédéral, présentera l'organisation et le fonctionnement de notre Fédération et des 2800 associations qui œuvrent pour la promotion du don de sang bénévole en France.

La participation à ce forum sera également l'occasion de promouvoir notre modèle éthique de transfusion sanguine au niveau international.

L'accessibilité aux produits sanguins et la sécurité de la transfusion sanguine font partie des priorités du Sénégal. Selon le Centre national de transfusion sanguine du pays, le défi est grand puisque le Sénégal n'a prélevé que 112 000 poches de sang en 2021 pour des besoins estimés à 170 000. Les autorités sanitaires du Sénégal continuent leur action pour que le décret d'application de la loi sur la transfusion sanguine promulguée en juillet 2020 soit adopté.



### Dernières actus sur le site

[L'Assemblée Générale, moment décisif du congrès](#)

[Témoignages de bénévoles : Carole, ADSB d'Albi](#)

[Avant la création de la Fédération, existait-il une volonté d'union des donneurs de sang ?](#)

[Connaissez-vous Jean Laigret ?](#)

## « Tu es sûr(e) d'avoir mis la bonne adresse ? »

La loi « 3DS » relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, votée en février 2022, entend accélérer la mise en place des « bases adresses locales ». Dans les villages, c'est bientôt la fin des rues sans nom. Alors pour éviter des retours de distribution de la revue DSB, Le Donneur de Sang Bénévole, n'oubliez pas de mettre à jour, si nécessaire, l'adresse précise de vos abonnés avec le numéro et le nom de la voie.



## Sac cabas isotherme

Le sac cabas polyester réutilisable de la Fédération séduit de très nombreuses associations par son format, sa grande capacité, sa robustesse et surtout son visuel pour la promotion du don de sang. Son prix de 1,05 € est très attractif et plus de 72 000 exemplaires ont déjà été distribués depuis 2016. Depuis quelques jours, nous sommes en rupture de stock mais il sera disponible dès la mi-octobre.

Au même moment, pour diversifier la gamme de nos articles de promotion, un nouveau modèle de sac sera mis à disposition. Le mois prochain, vous découvrirez sur notre catalogue le sac isotherme destiné au transport des produits frais. Son prix sera de 1,75 €. 5 000 exemplaires de ce nouveau modèle seront disponibles, nous ne doutons pas qu'il connaîtra le même succès que le sac cabas traditionnel.

